

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-310 du 25 Octobre 1980

chargeant le Camarade Edouard ZODEOUGAN,  
Ministre des Enseignements Moyens Général,  
Technique et Professionnel, de l'intérim du  
Camarade Codjo François AZODOGBEHOU, Ministre  
du Développement Rural et de l'Action Coopéra-  
tive pour compter du 25 Octobre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 25 Octobre 1980, le Camarade Edouard ZODEOUGAN,  
Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est  
chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopé-  
rative pendant l'absence du Camarade Codjo François AZODOGBEHOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 CIR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMGTP-MDRAC 6 autres  
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 5 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEHI-Gde  
Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-